

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

DES VOSGES

D'ÉPINAL

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE



ARRÊTÉ DU MAIRE

Réglementant le dépôt des déchets verts

Considérant que la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges a la compétence de stockage et gestion des déchets verts de toutes les communes de son territoire,

Considérant que le volume annuel déposé par les particuliers devient trop important pour la capacité de stockage sur le site communal prévu à cet effet, impasse des Ajols,

Considérant le manque de précaution pris, par la présence récurrente d'autres éléments étrangers dans les déchets verts déposés,

Considérant le dépôt sauvage de déchets verts par des particuliers extérieurs à la commune de Saint-Maurice sur Moselle,

Considérant la non observation de la réglementation de destruction et d'élimination des déchets verts (brûlage à l'air libre, dépôts sauvages...),

ARRETE**Article 1 :**

A compter du 20 mars 2014, la commune de Saint-Maurice sur Moselle interdit tout dépôts de déchets verts sur le site de la zone artisanale des Ajols à Saint-Maurice sur Moselle, et sur tout autre endroit de la commune.

Article 2 :

La commune de Saint-Maurice sur Moselle informe que les déchets verts des particuliers et des entreprises doivent être obligatoirement être déposés à la déchetterie de la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges, sise 8 rue de la Favée - Fresse sur Moselle 88160 - aux heures d'ouverture en vigueur.

Article 3 :

Dépôts sauvages, Article 84 du règlement sanitaire départemental :

- Tous dépôts sauvages et brûlages à l'air libre sont interdits. Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et auront pour conséquence l'établissement d'un procès-verbal. Des poursuites seront engagées et validées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Monsieur le Maire de Saint-Maurice sur Moselle, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Thillot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St-Maurice sur Moselle, le 12 Mars 2014

Le Maire,

Philippe SPILLEBOUT